

PRSE 3

ÉLABORATION DU PRSE3 D'ILE-DE FRANCE

SYNTHESE ET ELEMENTS DE REPONSE
DE LA CONSULTATION PUBLIQUE
(26 AVRIL AU 9 JUIN 2017)

— Île-de-France 2017-2021 —



1. RAPPEL DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE

La consultation publique du projet de PRSE3 a été administrée du 26 avril au 9 juin 2017. Plusieurs canaux ont été mobilisés pour la diffusion d'une version intermédiaire du 3^{ème} Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) :

- Mailing auprès de 750 acteurs franciliens de la santé environnementale (institutions, associations, collectivités, etc.) ;
- Mise à disposition du PRSE3 sur les sites institutionnels de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France (ARS) et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) ;
- Présentations du plan lors de réunions des instances telles que les Conseils départementaux de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques (CODERST) des 8 départements et la Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie.

Plus de 60 acteurs se sont ainsi prononcés sur le projet de PRSE3 via un questionnaire en ligne permettant de recueillir leurs suggestions d'amélioration et souhaits d'association à la démarche. Une dizaine d'avis sur le PRSE3 ont également été transmis directement par mail, portant le nombre de réponses à plus de 70.

2. PRINCIPAUX SUJETS DE QUESTIONNEMENT ET ELEMENTS DE REPONSE

En guise d'introduction, il convient de souligner la précision et qualité des relectures effectuées par les répondants. La consultation a ainsi permis d'identifier de nouvelles thématiques en lien avec la santé environnementale tout en suggérant des compléments ciblés. Par ailleurs, de nombreuses demandes d'associations aux actions du plan ont été exprimées, que ce soit pour apporter un appui technique (retours d'expérience, formations, etc.) ou participer aux réflexions et au suivi lors de la mise en œuvre des actions. Ces demandes d'association ont été prises en compte dans la version finale du plan.

Il faut également rappeler que les 18 actions (elles-mêmes constituées de sous-actions très précises) du PRSE3 soumis à la consultation sont issues d'une démarche structurée autour de 4 groupes de travail composés de près d'une centaine d'acteurs franciliens de la santé environnementale, amorcée en juin 2016 et ayant abouti en décembre 2016. Les actions ont été sélectionnées et conçues par les groupes de travail à l'aune de quatre critères principaux :

- Elles répondent aux problématiques de santé environnementale considérées comme importantes pour le territoire francilien et identifiées lors d'une journée régionale de concertation tenue en juin 2016 ;



- Elles sont cohérentes au regard des ambitions et du périmètre d'action tant thématique que géographique d'un Plan Régional Santé Environnement ;
- Elles sont complémentaires et non redondantes avec les démarches de politiques publiques engagées par ailleurs au niveau européen, national et territorial ;
- Des organismes se sont portés candidats pour les piloter.

Les retours de la consultation ont été analysés selon cette grille de lecture. Ci-dessous sont ainsi synthétisés les cinq principaux points de discussion qui émergent de la consultation. Les trois premiers questionnent des thématiques ayant focalisé une attention particulière, et les deux derniers des commentaires sur les orientations méthodologiques plus générales du PRSE3.

UN SUJET EMERGENT :

LES INVASIONS DE PUNAISES DE LIT SUR LE TERRITOIRE FRANCILIEN

Le sujet prend depuis quelques mois une ampleur considérable en Île-de-France. De nombreux retours d'acteurs de l'aménagement et du bâtiment ont ainsi souligné, de manière concertée, l'urgence d'agir à travers le PRSE3.

Dans sa version définitive, le Plan rappelle en introduction ce problème latent et le besoin de surveillance qui en découle. Le sujet n'étant pas remonté comme prioritaire au moment où se tenaient les ateliers de travail d'élaboration du Plan aucune action en ce sens n'avait émergé. Cette sollicitation tout à fait pertinente lors de la phase de consultation n'a néanmoins pas réuni les conditions nécessaires à la formalisation d'une fiche action opérationnelle avec pilotes, partenaires associés et moyens dédiés ceci nécessitant un délai plus important que celui disponible dans le respect des contraintes d'approbation du plan. De multiples acteurs (services de l'État, mairies, bailleurs, entreprises de traitement...) sont concernés par l'éradication de cette nuisance. Ceci n'exclut en rien la mise en œuvre d'une action coordonnée à l'échelle régionale qui pourrait s'intégrer ultérieurement, et selon le besoin estimé, aux objectifs du PRSE3 qui, rappelons-le, est évolutif.



L'ALIMENTATION :

UNE THEMATIQUE A RENFORCER DANS LE PRSE3 ?

Enjeu central en termes de santé environnementale et intégré comme tel au 3^{ème} Plan National Santé Environnement (PNSE3), le sujet de l'alimentation a été identifié comme insuffisamment pris en compte avec un traitement assez marginal à travers l'action 2.1 portant sur l'agriculture urbaine. Dans cette optique, un rappel des enjeux a été intégré dans les parties introductives du plan.

Le lien entre nutrition et santé environnementale sur le thème de la qualité sanitaire des produits alimentaires mis à disposition est traité au niveau national par le PNSE3 à travers diverses études (finalisation de l'étude de l'alimentation totale infantile (EAT2) qui permettra d'acquérir des données sur les contaminations chimiques de l'alimentation et l'exposition alimentaire en se focalisant sur la population des enfants de moins de 3 ans (action 35) ; évaluation de l'exposition aux nanomatériaux dans les denrées alimentaires (action 36)).

La question de l'accès à une alimentation saine pour tous est donc fondamentale et pose la question de l'offre de distribution alimentaire disponible et de la qualité des produits ; questions à la croisée de problématiques sociales, éducatives, économiques et environnementales. En ce sens, le deuxième Projet régional de santé (2018-2022 – PRS2) en cours d'élaboration par l'Agence régionale de santé Île-de-France prévoit une fiche destinée à « Agir sur l'activité physique, la nutrition et la qualité de l'alimentation » dont le but sera d'inscrire la prise en compte de ces déterminants de santé et de bien-être, notamment pour les enfants et la prévention des maladies chroniques, au cœur des politiques publiques.

Ainsi il n'a pas été rajouté d'action spécifiquement sur la qualité des produits alimentaires dans le PRSE3 afin de ne pas introduire de redondance avec les actions interministérielles portées à l'échelon national ni avec le PRS2 en cours d'élaboration. L'alimentation des franciliens ne venant pas que d'Île-de-France et les leviers du PRSE3 étant locaux, il a été jugé plus pertinent de se concentrer sur l'agriculture urbaine en plein développement et sur les moyens d'assurer des productions locales saines (cf. fiche action 2.1 pour laquelle un pilote et des partenaires sont déjà désignés).



L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'EAU :

UNE THÉMATIQUE À COMPLÉTER DANS LE PRSE3 ?

L'analyse des commentaires de la consultation a souligné un regret sur la prise en compte insuffisante de la dégradation des eaux superficielles dans le projet de PRSE3.

Le PRSE3 aborde la thématique de l'eau en se focalisant d'un part sur l'accompagnement la mise en place de plans de sécurité sanitaire pour l'alimentation en eau potable (action 1.4) et d'autre part sur la protection des captages (action 2.4). En effet, en Île-de-France, les eaux souterraines contribuent à alimenter 60,2 % de la population et cette ressource est plus sujette à des pollutions importantes « au long cours » qui peuvent alors être « stockées » pour de nombreuses années, d'où le choix de cibler plus particulièrement la qualité des eaux souterraines. Dans la version définitive, les parties introductives du plan ont été renforcées pour souligner l'étendue de la thématique (eaux souterraines et superficielles), sans pour autant ajouter de nouvelles actions, compte tenu des nombreux outils spécifiques existants en matière de reconquête de la qualité des eaux et de lutte contre les pollutions diffuses : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), le plan ECOPHYTO II, le 5ème plan d'action nationale nitrates décliné localement en plans d'action régionaux, etc.

UN PRSE3 NON ORIENTÉ DIRECTEMENT

VERS LA RÉDUCTION DES POLLUTIONS

Cette réflexion est apparue dans plusieurs retours formulés lors de la consultation publique. Il faut rappeler sur ce point que les actions du PRSE3 ont vocation à préparer les conditions d'un meilleur traitement des enjeux de santé environnementale en Île-de-France, la réduction effective des pollutions étant portée par les outils réglementaires existants et d'autres documents de planification, comme, par exemple, le programme de mesure du SDAGE ou le Plan de protection de l'atmosphère (PPA). De ce fait, même si certaines actions ont directement vocation à réduire les expositions (action 1.2 relative à la lutte à l'encontre d'espèces allergisantes et d'animaux vecteurs d'agents pathogènes (moustique tigre notamment), action 2.1 relative aux bonnes pratiques à mettre en œuvre pour l'agriculture urbaine, action 3-4 de résorption des points de cumul de nuisance environnementale, action 4-3 de maîtrise des facteurs environnementaux de l'asthme et des allergies...), ce Plan se concentre sur des actions d'acquisition et de synthèse de connaissances, de sensibilisation, de formation, de prévention et également de mise en réseau entre les acteurs, à l'image de la construction du réseau francilien santé-environnement porté en action 1.3.



UN BESOIN DE RENFORCER LES ELEMENTS PERMETTANT DE FACILITER LE SUIVI OPERATIONNEL DES ACTIONS (INDICATEURS DE SUIVI, PLAN DE FINANCEMENT)

Le PRSE3 intègre de manière systématique des éléments indispensables à la mise en œuvre des 18 actions. Ces éléments comprennent une identification des porteurs, partenaires associés et acteurs concernés. Par ailleurs, les actions sont décomposées en sous-actions, dont l'échéancier prévisionnel est détaillé sur les 5 ans du Plan à une échelle semestrielle. Enfin, des indicateurs de suivi et des indicateurs de résultat ont été proposés de manière à faciliter l'évaluation de chacune des actions.

Les précisions opérationnelles restent malgré tout une attente de plusieurs acteurs consultés. Il faut rappeler en réponse que le niveau de détail des actions présenté dans le plan est issu d'un arbitrage entre le volume d'informations renseignées et une exigence de lisibilité du document final. Le choix a été fait de garder le plan au maximum appropriable et lisible par tous.

EN CONCLUSION

Le PRSE3 a été complété pour tenir compte des propositions formulées lors de la consultation publique au regard des éléments d'analyse fournis ci-dessus. Par ailleurs, les demandes d'associations aux actions du plan ont été prises en compte dans sa version finale.